

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/EFC/WP.2/2004/8
20 février 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Comité du bois

Commission européenne des forêts

**GROUPE DE TRAVAIL FAO/CEE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE
ET DES STATISTIQUES DES FORÊTS**

Vingt-sixième session

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du 15 au 17 mars 2004,
et s'ouvrira le lundi 15 mars, à 10 heures

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Rôle et fonctionnement du Groupe de travail

Note du secrétariat

Le présent document expose brièvement le rôle et les méthodes de travail du Groupe de travail. Dans le cadre de l'examen stratégique, il est nécessaire de passer en revue le rôle et la contribution du Groupe. Le secrétariat observe que le Groupe de travail a beaucoup contribué à la compréhension des problèmes économiques et statistiques de la région et a fourni des conseils utiles à l'appui de ses principales activités. Toutefois, dans le cadre de ses fonctions, le Groupe de travail s'est heurté à quelques problèmes persistants, qui sont examinés dans le présent document. Il est invité à déterminer comment apporter la meilleure contribution possible.

Introduction

1. En 2001, le Groupe de travail a procédé à un examen de son rôle et de ses méthodes de travail. Le chapitre de son rapport consacré à cette question figure à l'annexe 1. En 2003, il a évalué dans quelle mesure il avait atteint ses objectifs; ses conclusions figurent aussi à l'annexe 1. Dans le cadre de l'examen stratégique (voir le point 6 de l'ordre du jour), il convient de réfléchir une nouvelle fois au rôle et à la contribution du Groupe, afin de mieux définir les priorités et les mécanismes à mettre en place pour les concrétiser.

2. De l'avis du secrétariat, le Groupe de travail a, depuis sa création, beaucoup contribué à la compréhension des problèmes économiques et statistiques de la région, et a fourni des conseils utiles à l'appui des principales activités du secrétariat, tout en constituant en lui-même un réseau très efficace d'experts dans ces domaines. Il aurait sans doute été difficile d'obtenir les résultats de ces dernières décennies dans le domaine de la statistique, de l'évaluation des ressources forestières et des études prospectives sans le soutien généreux et entier d'une longue succession de représentants hautement qualifiés.

3. On ne peut toutefois nier la persistance de plusieurs problèmes:

- Depuis que de solides équipes de spécialistes dans les trois domaines de compétence font rapport au Groupe de travail (ce qui n'était pas le cas jusqu'à la fin des années 90), il y a un risque de double emploi ou de chevauchement des rôles de chacune, la conséquence en étant une charge trop lourde imposée au secrétariat et aux représentants en matière de rapports et de conseils. Le Président du Groupe de travail consulte actuellement les chefs d'équipe pour avoir leur opinion sur le rôle que le Groupe devrait selon eux jouer à cet égard. Il semble toutefois que les équipes ressentent le besoin d'être en relation avec le niveau auquel se prennent les décisions, pour ne pas se concentrer uniquement sur leurs domaines de spécialisation.
- La participation des pays continue d'être décevante. Le Président du Groupe de travail a écrit aux pays qui ne participent pas au processus pour connaître leur point de vue, mais il serait difficile de justifier le maintien d'un tel organe avec aussi peu de participation de la part de l'Amérique du Nord et de la CEI et seulement une faible présence de l'Europe centrale et orientale.
- Les pays estiment également qu'il est difficile de trouver des représentants qui occupent un poste de décision tout en possédant les connaissances techniques requises dans trois domaines de compétence pointus, afin de faire le lien entre les niveaux décisionnel et technique dans ces trois domaines. D'où la tendance à des discussions de haut niveau mais avec peu de représentants – ceux qui possèdent les compétences requises dans le domaine considéré.
- De par leur qualité d'expert de haut niveau dans un domaine de compétence donné (marché, évaluation des ressources forestières, études sur les perspectives du secteur des forêts européennes), les représentants qui assistent aux séances du Groupe de travail peuvent ne pas juger intéressant de participer aux discussions ayant trait aux deux autres domaines; leur contribution à une décision (avec une connaissance

insuffisante des facteurs à l'origine des problèmes dans les différents domaines) pourrait se traduire par une influence indue sur la nature de la décision ainsi prise.

4. L'opinion des chefs d'équipe et des pays qui ne participent pas au processus sera communiquée au Groupe de travail, dont les représentants sont invités à consulter d'autres organismes et experts dans leur pays pour déterminer comment le Groupe pourrait être le plus efficace.

5. *Le Groupe de travail est invité à indiquer laquelle des trois options suivantes lui semble la meilleure:*

- *Maintenir le rôle et les méthodes de travail actuels;*
- *Les modifier et les renforcer (voir les possibilités décrites ci-dessous);*
- *Dissoudre le Groupe de travail.*

6. Toute décision concernant l'avenir du Groupe de travail incombe aux organismes de tutelle, qui se prononceront à l'occasion de leur session commune d'octobre 2004 en tenant compte de l'opinion du Groupe.

7. Quant aux modifications possibles, qui pourraient contribuer à la solution des problèmes évoqués plus haut, elles sont les suivantes, chacune présentant à la fois des avantages et des inconvénients:

- Retour à des sessions biennales, ce qui réduirait la charge relative à l'établissement de rapports mais empêcherait le Groupe de travail de suivre d'aussi près les événements et amoindrirait sa capacité d'action.
- Axer chaque session annuelle sur un seul des domaines de compétence, ce qui reviendrait à faire une analyse approfondie du sujet considéré, en mettant l'accent, par le biais de réunions de type «séminaire», sur les nouvelles approches et les nouveaux besoins; dans cette optique, la mise en œuvre des activités relatives aux trois domaines de compétence serait pour l'essentiel confiée aux équipes, dont l'obligation de faire rapport au Groupe de travail serait minimale. On pourrait également insister sur la présentation aux autorités décisionnelles des avancées et des résultats dans les domaines techniques. Chaque équipe ne recevrait dans ce cas des directives approfondies que tous les trois ans. Le risque que pose cette option est celui d'une certaine «discontinuité» du travail des participants au Groupe.
- Toute autre suggestion sera la bienvenue.

8. Toute décision ou proposition fera l'objet d'un débat approfondi et devra être présentée en détail – du point de vue des objectifs et des résultats escomptés notamment – de façon à pouvoir être transmise directement au processus d'examen stratégique.

Annex 1

(in English only)

Extracts from the 2001 Report of the JOINT FAO/ECE WORKING PARTY ON FOREST ECONOMICS AND STATISTICS, Twenty-third session, 14-16 May 2001

47. Role of the Working Party. For the three programme areas assigned to it, the Working Party will have responsibility for detailed review of the elements of the integrated program of work of the joint secretariat. The work of the Working Party will continue to rely on the existence of Teams of Specialists. Therefore the Working Party must be more directly responsible for development of the mandate and terms of reference for Teams of Specialists, and Teams must be asked to report through the Working Party to the parent bodies in order to ensure effective oversight. The Working Party will be responsible for (1) providing guidance to the Teams of Specialists on the decisions of the parent bodies, and (2) communicating to the parent bodies the results of the work of the Teams of Specialists.

48. The bureau of the Working Party (chair and vice-chairs) will function in a manner comparable to the bureaux of the parent bodies: the Working Party can authorise its bureau to take decisions in the period between sessions, subject to review at the following session of the Working Party.

49. The bureau of the Working Party is expected to contribute actively to the work of the bureaux of the parent bodies, and should be represented by its chair at the annual bureaux meetings.

50. With regard to periodicity of Working Party sessions, the Working Party will begin meeting on an annual basis starting in 2002. Meetings will take place in March or April, to precede the meeting of the bureaux of the parent bodies. Meetings of the Working Party will remain 2 to 3 days in duration.

51. In summary, the Working Party's advice to the parent bodies is for (1) renewed commitment for participation in the Working Party, (2) recognition of the responsibility for oversight of Teams of Specialists that accompanies the role of the Working Party, and (3) annual meetings of the Working Party that are designed to integrate more effectively with other activities of the parent bodies.

52. In themselves, these clarifications in roles and changes in methods of work will not be sufficient to ensure that the Working Party remains an effective, intergovernmental, body. There must be a renewed commitment on the part of member governments to contribute to this aspect of the integrated program of work through participation in the sessions of the Working Party. Continued low levels of participation result in ineffective functioning of the Working Party and ultimately transfer its responsibilities in implementing the integrated programme of work (notably, detailed review of elements of the integrated programme of work) to the parent bodies.

53. In addition to wide representation of member governments, participation in the Working Party must continue to include individuals who combine competence in the area of forest economics and statistics and authority to represent the views of their governments.

(in English only)

Extracts from the 2003 Report of the JOINT FAO/ECE WORKING PARTY ON FOREST ECONOMICS AND STATISTICS, Twenty-fifth session, 24 - 26 February 2003

42. The Working Party considered whether it had achieved the objectives it had set itself when it reformed its methods of work in 2000. It drew the following conclusions:

- a. Annual sessions were necessary and should be continued;
- b. The teams of specialists for the three work areas should be asked whether the guidance offered by the Working Party had been useful to them. Likewise the parent bodies should be asked whether the Working Party had helped them to achieve their goals;
- c. The country coverage of the participation in the session had been disappointing (no participation from North America and only a few countries from Central and Eastern Europe, none from the CIS). The bureau should write to non-participating countries to emphasize the advantages of active participation and to ascertain the reasons for their lack of participation;
- d. The discussions at the 2003 session had been lively and constructive, mainly because the documents submitted had been well written and of good technical quality;
- e. However, the volume of the documentation circulated shortly before the meeting had been too large to be sufficiently discussed and prepared in countries in advance;
- f. Some delegations noted the difficulties they had faced in preparing themselves for technical and policy interventions in three differing and highly technical work areas.
